



CD13

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

COMPETITION 3x3 DE CLUB

Saison 2024 - 2025

Sommaire

Article 1 : La Compétition de Clubs 3x3.....	3
Article 2 : Calendrier.....	3
Article 3 : Format & organisation des Series 3x3 de Département.....	3
3.1 Format des Series 3x3 de Département.....	3
3.2 Organisation des Series 3x3 de Département.....	3
Article 4 : Equipes à égalités.....	4
Article 5 : Finances	4
Article 6 : Engagements.....	4
Article 7 : Catégories et surclassements	4
7.1 : Catégories.....	4
7.2 : Surclassements.....	4
Article 8 : Roster et Capitaine.....	5
8.1 :Roster pour la Compétition de Clubs 3x3 :.....	5
8.2 : Roster pour un Stop	5
Article 9 : Licences.....	5
Article 10 : Référent 3x3 Club.....	5
Article 11 : Les actions du Comité Départemental.....	5
Article 12 : Conditions d'organisation d'un Stop.....	6
12.1. Ballons	6
12.2. Lieu de pratique et horaires :	6
12.3. Horaires pour les jeunes.....	6
Article 13 : Officiels 3x3.....	6
13.1. Refs 3x3	6
13.2. Marqueurs.....	7
Article 14 : Forfaits, retard et perte par défaut.....	7
14.1. Forfaits.....	7
14.2. Retard	7
14.3. Perte par défaut	7
14.4. Nombre de joueur insuffisant	7
14.5. Blessure	7
Article 15 : Sanctions	7
15.1 Disqualification de joueurs.....	7
15.2. Sanctions disciplinaires.....	8
Article 16 : Réclamations.....	8
Article 17 : Cas non prévus.....	8

Article 1 : La Compétition de Clubs 3x3

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB se déroule à partir du 1er septembre jusqu'au 30 juin en deux phases :

- Les « Series 3x3 de Département », organisées par le Comité Départemental, à partir du 1er septembre jusqu'au 30 avril
- Le « Master 3x3 de Région », organisé par la Ligue Régionale SUD sur une journée entre avril et juin, regroupe les meilleures équipes de la phase des « Séries 3x3 » de chaque Comité Départemental.

Le Comité Départemental peut organiser une finale départementale qui définit le champion départemental dans chaque catégorie.

Cette finale se déroule avant le terme de la saison sportive en cours, dans les conditions fixées par le Comité, et dans le respect du présent règlement.

Article 3 : Format & organisation des Series 3x3 de Département

3.1 Format des Series 3x3 de Département

- o Chaque Comité Départemental organise ses « Series 3x3 de Département ».
 - o Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum.
 - o Les Series 3x3 de Département comportent plusieurs Stops. L'organisation des Stops est répartie sur une période de 4 mois minimum.
 - o Chaque Stop se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.
 - o L'engagement des équipes et la saisie des résultats de chaque Stop se fait sur FBI.
 - o L'utilisation d'Event Maker est obligatoire.
 - o La dénomination d'un Stop sur Event Maker respecte la forme suivante :
SERIES 3x3 [categorie] du [nom du département] – STOP # [numéro du STOP]
Exemple : SERIES 3x3 U15M du CD13 – STOP #3
- Si un Stop inclut plusieurs catégories, la mention [CATEGORIE] peut être ignorée.
Exemple : SERIES 3x3 du CD13 – STOP #2

3.2 Organisation des Series 3x3 de Département

Chaque Stop des Series 3x3 de Département donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du Stop : 100 points
- Finaliste du Stop : 50 points
- Demi-finaliste du Stop : 30 points
- Quart de finaliste du stop : 15 points
- Equipe éliminée en phase de poule - : 5 points

S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finales, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Chaque Comité Départemental du ressort d'une même Ligue Régionale doit établir son classement final de la phase des « Series 3x3 Départemental » selon les mêmes modalités.

A l'issue de l'ensemble des Stops le classement général des « Series 3x3 de Départements » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Séries 3x3 de Département » au nombre de points ou vainqueur de la finale départementale.

Les champions des « Series 3x3 de Département » sont automatiquement qualifiés pour le Master 3x3 de Région.

Article 4 : Equipes à égalités

En cas d'égalité de deux équipes ou plus à la fin des « Series 3x3 de Département », elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

Article 5 : Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 organisé par le Comité Départemental doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 6 : Engagements

Chaque club désirant participer aux Compétitions de Clubs 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental et s'acquitte des droits financiers.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition en cours tout au long de la phase des « Series 3x3 de Département ». Elle marque alors zéro point sur les stops auxquels elle n'a pas participé.

Article 7 : Catégories et surclassements

7.1 : Catégories

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est proposée aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille ;
- U18 Homme et Femme ;
- Seniors Homme et Femme ;

7.2 : Surclassements

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

Article 8 : Roster et Capitaine

8.1 : Roster pour la Compétition de Clubs 3x3 :

Chaque équipe engagée dans la Compétition de Clubs 3x3 est composée d'un Roster de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de sept joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept.

Le Roster de chaque équipe engagée ainsi que toutes modifications ultérieures doivent être obligatoirement saisis sur FBI.

Chaque équipe doit désigner un Capitaine d'équipe.

8.2 : Roster pour un Stop

Lors de chaque Stop des Series 3x3, seuls 4 joueurs issus du roster pour la Compétition de Clubs 3x3 validés peuvent participer aux rencontres. Ces derniers sont désignés avant le début du Stop.

La désignation de ces quatre joueurs doit être saisie sur FBI.

Article 9 : Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB.

Tout joueur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence FFBB valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction. Les refs et les joueurs doivent être titulaires d'une licence compétition.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST) sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB et dans la limite de deux (2) AST par roster pour un stop.

Article 10 : Référent 3x3 Club

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés. Il a en charge le suivi de la Compétition de club 3x3 pour son club.

Article 11 : Les actions du Comité Départemental

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les Stops des Series 3x3 de Département.

Au plus tard avant le 1^{er} octobre de la saison en cours, le Comité Départemental fixe au minimum quatre dates de Stops dans son calendrier.

Si le Comité Départemental est dans l'incapacité d'organiser un Stop, il doit en informer toutes les équipes inscrites et prévoir une nouvelle date pour organiser le Stop annulé.

Le Comité peut faire un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les Stops.

A la fin de la phase des Séries 3x3 de Département, le Comité Départemental transmet son classement à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 12 : Conditions d'organisation d'un Stop

12.1. Ballons :

Les Stops doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

12.2. Lieu de pratique et horaires :

- Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.
- Le Comité Départemental choisit la salle où s'organisent les Series, ou fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.
- Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérales doivent, dès que possible et au plus tard 15 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder.
- Les Stops peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.
- L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins 15 jours avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

12.3. Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U18 et U15), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 13 : Officiels 3x3

13.1. Refs 3x3

Les refs sont les arbitres désignés par le Réfèrent 3x3 Comité. Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession. Peut exercer la fonction de Ref :

- Un arbitre départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la Poule opposée ou non concernée par le résultat.
- Toute personne licenciée compétition.

Le Réfèrent 3x3 Comité manage les refs. Il peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

13.2. Marqueurs

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le Référent 3x3 du Comité.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes).

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.
- En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour le Stop concernée.
- Toute personne licenciée.

Article 14 : Forfaits, retard et perte par défaut

14.1. Forfaits

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuer 0 point pour la journée concernée et sera pénalisé d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières du Comité Départemental.

14.2. Retard

Au-delà de 30 minutes après l'heure de rendez-vous, une équipe ne pourra participer au Stop des Series 3x3 de Département et se verra attribuer 0 points au classement du Stop. Cependant si l'équipe arrive dans un délai raisonnable et que les conditions permettent de rattraper les rencontres, le Référent 3x3 du Comité peut décider d'autoriser la participation de l'équipe.

14.3. Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

14.4. Nombre de joueur insuffisant

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un Stop. Elle est classée dernière de la Poule.

14.5. Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 15 : Sanctions

15.1 Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Référent 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale Sud.

15.2. Sanctions disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de la Compétitions de Clubs 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 16 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Référent 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

Article 17 : Cas non prévus

Tous les cas non prévus seront traité par le Bureau Directeur Départemental.